

FICHES ET EXERCICES SUR LA NOTION DE MORALE

Questionnement de base :

On entend partout dans les médias qu'il faut « moraliser le capitalisme », « moraliser les relations de travail », et que chacun possède « sa morale propre » ; Que signifie exactement le terme « morale » ?

Fiche 1

Qu'est-ce que la morale?

1. Quand on parle de *la morale*, terme qui vient du latin *mores* (les « mœurs ») on désigne ainsi **une réflexion théorique sur la nature du bien et du mal**, l'action humaine et le devoir, réflexion qui peut devenir discipline d'enseignement (comme dans : « étudier la morale chrétienne », « suivre des cours de morale »).
2. Mais par dérivation *la morale* désigne aussi **l'ensemble des règles de conduite** qui découlent de cette réflexion (comme dans : « adopter une morale sévère », « faire preuve d'une morale rigoureuse »). L'adjectif *moral* désigne, quant à lui, le point de vue à partir duquel nous jugeons les actions, les conduites, voire les intentions des hommes, selon la distinction du bien et du mal (comme dans : « d'un point de vue moral, ce projet est discutable »).
3. Le mot **éthique**, lui, vient du grec *éthikos*, adjectif construit sur *éthos* (les mœurs), et signifiant « ce qui concerne les mœurs ». Les termes *éthique* et *morale* sont, dans le langage courant, employés comme synonymes. Toutefois en philosophie certains auteurs font une distinction entre les deux. Ils réservent le mot *éthique* à **l'évaluation des valeurs morales** et à la réflexion théorique sur leur fondement rationnel, alors qu'ils utilisent le mot *morale* pour désigner l'ensemble des conseils pratiques, des règles d'actions concrètes, qui découlent de ces valeurs.
4. Lorsque la réflexion morale porte exclusivement sur la pratique professionnelle, elle prend le nom de *déontologie*, mot forgé en 1825 par le philosophe anglais Jérémie Bentham (1748-1832), à partir de *déi*, en grec « il faut ». Ainsi quand on parle de la « déontologie médicale » on se réfère à l'ensemble des règles et des devoirs professionnels du médecin.

Exercice de réflexion:

- 1. Y a-t-il selon vous une « déontologie » propre à l'ingénieur comme on parle couramment de la déontologie des médecins ? Si oui, comment la définiriez-vous ?**

Quelle différence peut-on faire entre le *droit* et la *morale*?

Droit et morale ont deux fondements différents. Le droit s'appuie sur l'éventualité de **la contrainte extérieure** et du châtimeur, pour faire respecter ses prescriptions, alors que la morale repose sur une **obligation intérieure** librement suivie, celle de faire le bien ou non, liberté qui seule fonde la notion de *mérite*.

Ce qui vient parfois brouiller cette distinction provient de l'existence de deux conceptions différentes du droit : **le droit positif** et **le droit naturel**

- 1) Lorsque nous utilisons l'expression « j'ai le droit », nous affirmons par là que certaines actions sont autorisées et que nous pouvons donc les accomplir. Ainsi avons-nous le droit de voter à notre majorité, mais nous n'avons pas celui de conduire en état d'ivresse, car la loi l'interdit. En ce sens, le droit est un certain pouvoir lié à une autorisation, et délimite un espace de liberté spécifique. Ce droit étant posé, c'est-à-dire établi par la loi, on l'appelle traditionnellement **droit positif** (du latin *positum*, posé).
- 2) A côté du sens positif, il existe une autre signification du mot *droit*, qui concerne ce qui nous est dû, une exigence légitime, une revendication de ce qui doit être : « j'ai le droit de vivre, d'aimer », l'humanité « a droit au bonheur » écrit Émile Zola dans son célèbre « J'accuse ! ». Ces expressions se rapportent ici à la théorie qui affirme l'existence d'un droit plus fondamental, et qui préexisterait à l'ensemble des droits positifs variables suivant les États. Ce sens **d'ordre moral** a donné lieu à l'appellation *droit naturel*, expression qui ne désigne pas ce qu'autorise la loi mais ce qu'exige la nature humaine, de par sa dignité propre.

① Le droit positif	② Le droit naturel
Il s'agit de l'ensemble des règles (lois, usages, coutumes), qui régissent la vie dans une société donnée.	Il s'agit de l'ensemble des revendications conformes à ce qu'exigent la dignité humaine et la morale.
Le droit positif définit la légalité d'un Etat. Il est institué par les hommes, et il est donc relatif et propre à chaque État.	Il est fondé sur la nature, et il est universel. Il définit la légitimité d'une loi positive.
On parlera ainsi du droit français qui autorise le vote à partir de 18 ans, à la majorité.	On parlera ainsi du droit à la différence, du droit au bonheur, du droit à mener une vie décente etc.

Le droit naturel prétend dépasser la relativité des droits positifs et mesurer la légitimité des lois de chaque État.

Exercice de réflexion:

- 1. Vouloir s'épanouir dans son travail doit-il être considéré comme l'expression d'un droit positif ou d'un droit naturel ? Justifiez votre réponse.**

La morale ou les morales ?

La réflexion contemporaine sur la morale a été marquée par **une crise sans précédent des valeurs**, dont les thèmes récents de l'individualisme, des « incivilités », et du déclin des valeurs religieuses, sont le symptôme. Par-delà le nihilisme apparent de l'individualisme (où la seule valeur est le *moi* et sa satisfaction égoïste), est apparue, dans la société, une myriade de valeurs, répondant à des idéaux parfois fort différents. Ces valeurs donnent un sentiment d'« **éclatement** » de **la morale commune**, éclatement qui accrédite l'idée aujourd'hui d'un « à chacun sa morale », c'est-à-dire d'un relativisme complet des valeurs. On a vu en effet apparaître au cours des dernières décennies (et cette liste n'est pas exhaustive) :

1) la morale des « bourgeois bohèmes », centrée sur des valeurs qui mêlent la facilité proclamée de la « vie bohème » (ne pas se soucier du lendemain, de l'argent, de la sécurité), et la position bourgeoise des « bobos » qui offre matériellement cet argent et cette sécurité matérielle.

2) la morale du « jeunisme » et de ses valeurs, centrées sur la volonté (pour les adultes) d'imiter le comportement, le langage, les codes vestimentaires des jeunes, lesquels sont supposés être dans le « parler-vrai ».

3) la morale de l'épanouissement du corps, où le corps est pris comme valeur suprême, objet de toutes les attentions à travers le sport, la recherche esthétique, les régimes, le nudisme etc.

4) la morale liée aux nouvelles valeurs du couple, cimenté non plus par le « devoir conjugal » mais l'hédonisme et le plaisir d'être ensemble.

5) la morale qui inspire les « nouvelles solidarités », comme celles qui émanent du tissu associatif (associations caritatives), tournées vers le partage et l'aide aux plus démunis.

6) la morale des courants « droitdel'hommistes », pour qui les principes de la Déclaration des droits de l'homme sont le phare suprême qui doit guider toute action morale.

7) la morale qui anime les mouvements altermondialistes, tournée vers l'idée d'un commerce équitable, d'une meilleure répartition des richesses dans le monde, et d'une plus grande justice sociale.

Exercice de réflexion:

- 1. Le métier d'ingénieur incline-t-il, selon vous, à adopter préférentiellement une des morales qui viennent d'être citées ? Si oui, laquelle ? Justifiez votre réponse.**